

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 23 janvier 2020 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mmes et MM. BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, RAINE Dorothee, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, PAVAGEAU Michel, GASQUET André, SUIRE Claudine, SIMONET Dominique, TELINGE Sophie, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, ANDRE Fabien, RIAL Miguel, BONNIN Isabelle, BLAIN David, DUPIN Karine, VILLEMOT Frédérique, SALLES Frédérique, BEAUSOLEIL Martine, DELAVOIS Marilyn, ROBERT Philippe, CONTIVAL Nadine.

Absents excusés : Mme DUGAS-RAVENEAU Fabienne (pouvoir M. BOTTON Jacky), M. HELIS Philippe (pouvoir Mme BEAUSOLEIL Martine), M. GABORIAUD Morgan et Mme MAPPA Sabrina,

Présents : 23
Votants : 25

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à Mme Claudine JOLIBOIS, ce qui est approuvé par le Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du C.G.C.T.) :

Date	N°	Objet
27/11/2019	20/19	Prolongation de la location du local sis 17 Rue Emile Combes pour la mise à disposition de l'Association Pons Actions Commerciales où elle y a installé son siège et la valorisation des savoir-faire locaux (Coût 350 €/mensuel). Cette mise à disposition sera valorisée dans l'attribution de la subvention de fonctionnement de l'association.
28/11/2019	21/19	Marché de travaux pour le remplacement des menuiseries de la Salle Roger Renaud attribué à la SARL BOUGNOTEAU à Gémozac, pour un montant de 33.299 € HT.
02/12/2019	22/19	Attribution de la Maîtrise d'œuvre à la SARL AEDIFICIO pour l'étude patrimoniale avec programmation de travaux pour les édifices protégés au titre des monuments historiques (coût 22.518 € HT).
13/12/2019	23/19	Acceptation du don d'un alambic à la Commune de Pons par les Bouilleurs de Cru du secteur de Pons pour qu'il soit exposé dans la « Distillerie » (pôle culturel 1 Rue du Pontils) afin qu'il ne soit ni démonté, ni déplacé car étant fragile.

16/12/2019	25/19	Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de la Maison des Services et des Association de Pons (Rue Charles de Gaulle) auprès de la DETR (45 %), DSIL (10 %) et du Conseil Départemental (25 %). Coût total estimé des travaux 616.724,53 € HT.
19/12/2019	26/19	Dans le cadre de la labellisation de la Maison de Santé, et la mise à disposition d'un logement pour les professionnels de santé en formation au sein de la Maison de Santé, mise à disposition gratuite du logement, fixation d'un montant forfaitaire des charges locatives à 100 €/ mois et d'une caution pour dégradation et/ou ménage fixée à 300 €.
24/12/2019	27/19	Demande de subvention de 50 % auprès du Ministère de la culture pour les travaux urgents d'étanchéité au DONJON. Montant des travaux 40.463,38 € HT,
09/01/2020	01/20	Adhésion à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) pour l'accès à une centrale d'achats publics (simplification des démarches – coût de la cotisation annuelle 50 € HT).

Examen de l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

- **APPROUVE** la révision du zonage d'assainissement et **PRECISE** que le plan de zonage d'assainissement approuvé sera tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. **(Unanimité)**
- **APPROUVE** la convention avec la SPA de Saintes pour venir prendre, dans les meilleurs délais, tout animal dont le propriétaire n'a pu être identifié, et qui aura été recueilli et capturé sur le territoire de la Commune. **(Unanimité)**
- **DECIDE** de mettre à disposition de l'Association du Centre de Tir de Haute-Saintonge (Ball-Trap), un préfabriqué qui l'accepte en l'état et s'engage à le retirer avant le 1^{er} avril 2020 et **PRECISE** que l'Association devra prendre à sa charge le transport du préfabriqué. **(Unanimité)**
- **APPROUVE** le projet de modifications statutaires de la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (S.E.M.I.S.) et **DONNE** tous pouvoirs au représentant de la Ville de Pons à l'assemblée générale de la S.E.M.I.S. pour porter un vote favorable à ce projet de modification statutaire. **(Unanimité)**
- **PREND ACTE à l'unanimité** du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2020 définies ci-dessous de façon synthétique :

« Le résultat de la section fonctionnement a plus que doublé ! Une commune est en bonne santé financière à partir du moment où son résultat permet de couvrir sa dette et de financer son éventuel déficit d'investissements.

Nous y sommes avec un résultat de 850 000 euros (pour une dette de 435 000 euros).

*Nos remerciements aux agents qui ont contribué à ce résultat : **une situation assainie, allée à un niveau de service et de réalisation de qualité.***

Nous n'avons pas eu recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie (autorisation de découvert) qui aurait eu un coût pour la collectivité. Merci aux agents qui ont assuré le suivi de nos dépenses sur l'année. En l'absence de Directrice générale, elles sont d'un grand soutien.

La vigilance reste de mise car les dossiers du passé pèsent encore lourd : remboursement sur les 3 prochaines années d'une partie des subventions perçues pour la construction du gymnase, réparation du système de pompage de la piscine qui nous fait perdre un volume énorme d'eau chaque année (depuis des années), défaut d'entretien de certains bâtiments qui présentent un danger à présent (école, logements Gabriel Moreau, Maison Charrier...).

Le poids de la dette est également trop élevé pour une commune comme Pons. Nous n'avons pas fait d'emprunts bancaires cette année, et il serait dangereux de l'envisager pour le moment.

La consommation énergétique des bâtiments est également une préoccupation urgente : 431 000 euros en 2019, même si cette charge a été contenue cette année avec une baisse des dépenses d'électricité (fermeture de Charrier et de Cordelier).

Face à ces besoins, nous avons des contraintes imposées par l'état : pas d'augmentation de nos dépenses à plus de 1.2%, alors même que le coût de l'énergie, des carburants, des fournitures augmentent chaque année.

Il faut également ajouter que la réforme de la taxe d'habitation aura une incidence budgétaire en 2022 puisque la commune sera compensée à hauteur des recettes perçues en 2017... Cette baisse de recettes, qui semble se confirmer dans les annonces du Gouvernement malgré les réactions des associations des maires, doit être anticipée pour que la collectivité ne soit pas confrontée à de nouvelles difficultés de trésorerie.

L'assainissement de la situation et la maîtrise des évolutions à venir permettent à la commune d'envisager sereinement, mais avec prudence, l'avenir.

Les orientations budgétaires 2020 : L'objectif est de maintenir une capacité d'autofinancement correcte dans les conditions suivantes :

- ✓ Pas de hausse des taux d'imposition communaux
- ✓ Pas d'emprunt
- ✓ Poursuivre : le règlement des urgences – une année n'aura pas suffi compte tenu de la situation.
- ✓ Maintien de l'investissement pour le développement de la Ville
- ✓ Maintien des services à la population
- ✓ Entretenir le patrimoine et réduire encore les dépenses énergétiques
- ✓ Intégration d'un fonctionnement général écoresponsable.
- ✓ Maintenir le niveau des animations.
- ✓ Travailler à la dynamisation économique.
- ✓ L'inscription de la commune dans le dispositif « petites villes de demain » pour avoir les moyens de son développement. »

Diverses informations sont données :

- Le partenariat avec le Lycée Emile Combes est lancé et porte ses fruits, pour exemple le square A. d'Aubigné en cours de nettoyage.
- Une photo de la Salle des Fêtes Roger Renaud est présentée à l'assemblée montrant le nouveau parquet en bois. Les huisseries ont également été refaites. La salle est donc remise en service.
- Les travaux du Cours Jules Ferry (partie accès au Collège) se poursuivent comme prévu, dans les délais prévus mais avec une économie de 70 000 euros sur le budget que les anciennes Municipalités avaient arrêté. Un ralentisseur en plus a été prévu. La première partie du Cours Jules Ferry (maison de santé) est en cours de finition concernant les peintures au sol et les panneaux.
- Les nouvelles modalités de ramassage des ordures ménagères ont été mise en place par la Communauté de Communes de Haute Saintonge. Dans ce cadre des Points d'Apports Volontaires ont été installés. Il convient de respecter les jours de passage, et de ne pas y déposer les encombrants. Pour cela, le prochain passage des encombrants mis en place par la Mairie est prévu le 3 février. Il faut s'inscrire en mairie.
- L'Assemblée Générale de l'association A3P (Association de Promotion du Patrimoine Pontois) se tiendra le samedi 8 février 2020 à 11h Salle de la Courtine (1^{er} étage Mairie). Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

Le L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Affiché le : 31/01/2020



 Le Maire,
 Jacky BOTTON